



utilisation frauduleuse d'une attestation

Par **Vanille880**, le **28/05/2010** à **01:17**

Bonjour,

Mon voisin avec qui j'entretenais de très bonne relation, nous nous rendions services m'a demandé un jour de lui faire une attestation par laquelle je lui prêtais une place de parking (c'est une maison de vacances, je lui prêtais mon garage quand je n'étais pas là mais je l'utilisais aussi, il me rendait d'autres services). Il a beaucoup insisté pour que je lui fasse cette attestation mettant en avant la confiance que je pouvais lui faire. Il m'a dictée l'attestation et me certifiant qu'il n'avait aucune raison de s'en servir que je pouvais lui faire confiance.

Ensuite, Il a déposé une demande de permis de construire pour surélévation de sa maison et sans rien me dire à fait indiquer, par l'architecte, dans son permis de construire que ses véhicules garaient sur la propriété voisine suivant attestation jointe (la mienne). Je vous précise que pour obtenir son permis, il n'avait pas besoin d'une place de parking.

Mon voisin a eu un litige avec sa voisine de l'autre côté et c'est à ce moment là que j'ai été informé de ce qu'il avait indiqué sur son permis de construire, je ne l'aurais jamais sù s'il n'y avait pas eu ce litige avec son voisin.

Je lui ai demandé de faire un permis rectificatif (par lettre recommandée AR) et il ne veut pas. Nous ne sommes plus amis maintenant bien évidemment. C'est de mon point de vue une escroquerie de sa part.

mes questions :

Comment puis je le contraindre à faire un permis rectificatif.

Quel est la valeur juridique de cette mention sur son permis de construire et les conséquences?

Que me conseiller vous car c'est un abus de confiance car nous étions amis, je n'aurai jamais fait cette attestation si je n'avais pas eu une totale confiance en ce couple.

je vous remercie de votre réponse